



Conseil Portuaire du Vendredi 19 Novembre 2021 Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

L'an deux mille vingt et un, le Vendredi 19 Novembre à 14h30, le Conseil Portuaire s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph HUOT, Maire.

Etaient présents :

Joseph HUOT, Maire,
Jean-Jacques OLIVIER, Adjoint, Délégué des affaires portuaires,
Rodolphe MOUCLIER, Responsable du Port,
Daniel DELIDAI, Jean PIVETEAU, Didier ALLAIN, Régis JOLLY, Jean-François TOURNADE,
Didier LOUIS représentant les usagers du port,
Bernard BARBIER, Serge BITEAU, Laurent CHARDONNET représentant les associations,
Jean-François GARENNE, Cyril MAURIN représentant les professionnels,

Etaient excusés :

Jean-Jacques VIGNERON représentant les associations,
Evelyne CAVEL représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Ordre du jour :

- 1. Accueil des nouveaux membres du conseil portuaire**
- 2. Bilan de la saison 2021**
- 3. Pavillon Bleu – Résultats de l'audit**
- 4. Point sur les actions engagées**
- 5. Prévision de travaux en 2022**
- 6. Tarifs 2022**
- 7. Questions diverses**

Avant de commencer la séance, Monsieur HUOT souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire.

Le conseil portuaire ayant été récemment renouvelé, il propose un tour de table afin que chacun des participants puisse se présenter.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur OLIVIER.

Ce dernier prend la parole et commence en rendant hommage à Monsieur Jean-Jacques DUBRAC, décédé récemment et demande à ce qu'une minute de silence soit respectée en sa mémoire.

1. ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE

Monsieur OLIVIER accueille les nouveaux membres du conseil portuaire et leur souhaite également la bienvenue.

La durée des mandats des membres du conseil portuaire étant de **cinq ans** et la dernière nomination datant du 6 octobre 2016, il convenait donc de le renouveler.

1.1. Composition du conseil portuaire

Réf - Article 5314-17 du code des transports

« Dans les ports relevant de la compétence des communes, il est institué un conseil portuaire composé ainsi qu'il suit :

1° Le maire ou son représentant qu'il désigne parmi les conseillers municipaux, président ;

2° Un représentant de chacun des concessionnaires ;

3° Des membres représentant les personnels suivants concernés par la gestion du port :

a) Un membre du personnel communal ou du personnel mis par l'Etat à la disposition de la commune appartenant au service chargé des ports ;

b) Un membre du personnel de chacun des concessionnaires.

Les représentants des personnels sont désignés par le maire sur proposition des organisations syndicales représentatives ;

4° Six membres représentant les usagers du port appartenant aux catégories mentionnées à l'article R. 5314-27 et désignés à raison de trois membres qui représentent les navigateurs de plaisance désignés par le comité local des usagers permanents du port et trois membres qui représentent les services nautiques, construction, réparation, et les associations sportives et touristiques liées à la plaisance, désignés par le maire après consultation des organisations représentatives au plan local.

Les membres du conseil portuaire sont nommés par arrêté du maire. »

1.2. Élections des représentants des plaisanciers

Les participants aux élections des représentants des plaisanciers sont les titulaires d'un contrat annuel et inscrits au CLUPP (Comité Local des Usagers Permanents du Port).

Cette inscription n'est pas systématique à la signature du contrat, c'est une démarche volontaire qui peut être faite à tout moment auprès de la capitainerie.

Les élections se sont déroulées par correspondance ; les bulletins de vote étant à retourner au plus tard le 23 octobre 2021 (cachet de la poste faisant foi).

Le dépouillement a eu lieu le 30 octobre 2021 à 11 heures à la capitainerie.

La participation : 104 votes exprimés sur 107 votants pour un nombre d'inscrits au CLUPP de 150.

Résultats des élections :

Daniel DELIDAI	65 voix
Jean PIVETEAU	62 voix
Didier ALLAIN	54 voix
Régis JOLLY	52 voix
Jean-François TOURNADE	50 voix
Didier LOUIS	49 voix
Laurent CHARDONNET	47 voix
Jean-Jacques DUBRAC	39 voix
Pierre MALAHAR	38 voix
Jean-Paul RABOUAN	33 voix
Jacques TROUILLET	21 voix
Daniel VILLAIN	21 voix

1.3. Nomination des représentants des plaisanciers, associations et professionnels

Représentants des plaisanciers : (élus par le CLUPP)

TITULAIRES :

Daniel DELIDAI

Jean PIVETEAU

Didier ALLAIN

Total Multicoque	-	-	-	-	-	-	-	-	0	1	5	1	-	2	10
-------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

- **Résiliations**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	Total
Monocoque	4	6	9	8	1	1	2	/	1	1	/	/	/	/	34
Multicoque	/	/	/	/	/	/	/	/	/	1	/	/	/	/	1
Total	4	6	9	8	1	1	2	/	1	2	/	/	/	/	34

du **01/01/18** au **01/10/18** → 23 résiliations

du **01/01/19** au **01/10/19** → 25 résiliations

du **01/01/20** au **01/10/20** → 24 résiliations

- **Liste d'attente**

Nombre d'inscriptions du 01/01/2021 au 01/10/2021 :

A	B/C	D/E	F/G	H/I	J	K/L/M	N ou multicoque	Total
11	29	6	6	8	7	5	2	74

du **01/01/18** au **01/10/18** → 52 inscriptions

du **01/01/19** au **01/10/19** → 54 inscriptions

du **01/01/20** au **01/10/20** → 47 inscriptions

La liste d'attente comptait, au 01/10/2021, 341 demandes toutes catégories confondues.

Monsieur DELIDAIIS demande des précisions concernant le nombre de places de port non attribuées à l'année (en date du 01/10/2021) qui semble élevé alors que le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente est important.

Monsieur MOUCLIER précise que les places juste résiliées avant ou en cours de saison ne sont pas relouées immédiatement à l'année.

Cette démarche permet d'accepter des demandes saisonnières. Sans ces places-là, il n'y aurait pas assez de disponibilités pour les visiteurs.

Les places sont alors relouées à la saison au tarif hebdomadaire ou mensuel.

Le port ne perd donc pas d'argent.

De plus, plusieurs contrats sont en suspension.

2.2. Escales, Chiffre d'affaires, Laverie et Produits divers

	Nombre de séjours				Nombre de nuitées				PPE
	2018	2019	2020	2021*	2018	2019	2020	2021*	
Janvier	3	3	11	5	3	9	37	7	
Février	9	19	10	16	13	30	21	38	
Mars	18	36	9	46	22	50	13	62	
Avril	194	179	1	35	355	289	5	62	
Mai	488	397	201	224	887	691	386	385	5
Juin	571	597	304	419	1079	1074	563	792	197
Juillet	843	798	867	519	1689	1581	1706	1096	294
Août	941	905	911	681	1835	1707	1786	1458	337
Septembre	462	419	493	346	757	712	837	647	106
TOTAL	3529	3353	2807	2291	6640	6143	5354	4547	939

*hors passeport escale

- Chiffre d'affaires – Régie stationnement (arrêté au 30/09/2021) :

	2017 (TTC)	2018 (TTC)	2019 (TTC)	2020 (TTC)	2021 (TTC)
Escales	138 601,79 €	144 556,58 €	136 703,96 €	123 739,97€	109071,49€
Hebdo/Mensuels	132 881,36 €	129 207,97 €	118 622,47 €	113 458,99 €	159464,14€
Mouillages	10 025,85 €	9 671,99 €	7 840,42 €	5 819,15 €	4961,10€
Zone Technique	4 184,68 €	3 473,38 €	4 396,53 €	3 490,32 €	4863,20€
Parking à terre	10 218,77 €	13 246,11 €	13 443,25 €	11 925,04 €	10942,79€
Forfaits hiver	5 438,36 €	8 636,99 €	10 024,36 €	12 312,83 €	9727,15€
Cale de mise à l'eau	1 565,85 €	1 619,05 €	1 770,00 €	1 214,00 €	1040,00€
Cale de mise à l'eau - Forfaits 5 passages	6 010,85 €	5 747,45 €	6 450,00 €	6 210,00 €	5910,00€
Cale de mise à l'eau Jet Ski	602,40 €	550,65 €	392,00 €	294,00 €	136,00€
Cale de mise à l'eau Jet Ski - Forfaits 5 passages	1 092,00 €	1 139,40 €	810,00 €	570,00 €	540,00€
Cale de mise à l'eau - Forfait annuel	2 136,15 €	1 686,30 €	2 400,00 €	1 200,00 €	2600,00€
Cale de mise à l'eau – Forfait annuel Jet Ski			200,00 €	400,00 €	0,00€
Cale - Forfaits annuels prof.	1 421,10 €	1 442,40 €	1 464,00 €	985,80 €	1496,43€
Frais inscription liste d'attente	3 450,00 €	2 600,00 €	2 700,00 €	2 400,00 €	3650,00€
Frais de gestion - Suspension	200,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €	900,00 €	1050,00€
Remorquages	312,00 €	480,00 €	552,00 €	408,00 €	822,00€
Badges abonnés	380,00 €	300,00 €	540,00 €	440,00 €	270,00€
vente ppe	0,00 €	0,00 €	0	0	775,00€
Divers		257,71 €	448,85 €	310,84 €	429,72€
TOTAL	318 521,16 €	325 615,98 €	309 957,84 €	286 078,94€	317749,02€

- Laverie et produits divers (arrêté au 30/09/2021) :

Laverie : **5098.20€ TTC** (contre 4121.60€ TTC du 01/01/2020 au 30/09/2020).
L'ensemble des machines (laveuse et sèche-linge ont été renouvelés).

Produits divers : **1 343.84 € TTC** (boutique)

2.3. Libération d'emplacement 2021 et sous-locations

Libération d'emplacement 2021 :

	2020	2021
Nombre de conventions signées	10	7
Montant encaissé grâce à ces places libérées par une convention de libération	7 241,30 €	5311,40 €
Remboursement sous-location sur ces places	2 117,11 €	1625,03 €
Remboursement aide forfaitaire	2 000,00 €	1400,00 €
Montant encaissé Stationnement Parking à terre	246,63 €	155,01 €
Total restant pour le port	3 370,82 €	2441,38 €

D'année en année, ce système séduit de moins en moins les titulaires d'emplacement annuel. Monsieur OLIVIER se demande alors s'il ne faudrait pas réadapter les règles afin que la démarche soit plus attractive.

A cette occasion, Monsieur ALLAIN soulève le problème des bateaux « ventouses », mal entretenus. Il demande alors si les propriétaires des bateaux concernés ne pourraient pas être contactés par les agents portuaires afin qu'ils les fassent sortir.

Monsieur MOUCLIER répond que le nécessaire est fait dès que cette situation est rencontrée. Il précise également que les agents portuaires doivent pouvoir se dégager du temps pour mettre en place de telles procédures (constat, procès de grande voirie...).

Remboursement sous-location 2021 :

	2020	2021
Montant reversé aux plaisanciers ayant signé une convention de libération	2 117.11 €	1625.03 €
Montant reversé aux autres plaisanciers	15 611.57 €	16157.39 €
Montant total reversé aux plaisanciers	17 728.68 €	17782,42 €
Remboursement aide forfaitaire	2 000.00 €	1400,00 €
Remboursement total	19 728.68 €	19182.42 €

2.4. Bilan Passeport Escales

- Le principe

Grâce au Passeport Escales, les plaisanciers sont encouragés à naviguer. Effectivement, en navigant, ils libèrent leur place et peuvent bénéficier en contrepartie de nuitées d'escales gratuites dans d'autres ports affiliés également à Passeport Escales. Ils ont cependant l'obligation de déclarer leur période d'absence.

Ainsi les ports optimisent la gestion des emplacements pour accroître leur revenu ; le port disposant de la disponibilité de la place peut l'attribuer à un visiteur en escale.

Chaque port de plaisance définit les avantages offerts à ses plaisanciers (nombre de nuitées offertes, périmètre géographique...).

- Les enjeux

Les enjeux majeurs du Passeport Escales sont :

- Développer la navigation,
- Faire connaître les ports,
- Proposer des avantages aux plaisanciers,
- Encourager la mobilité des bateaux.

Une vidéo peut être consultable par le lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=sEiKs957ygs&feature=youtu.be>

Bilan escales reçues/offertes :

Période	Escales reçues				Escales offertes	
	Nuitées	Montant HT	Montant HT après commission	Montant HT commission 5%	Nuitées	Montant HT
01/01/21 au 30/06/21	202	4 012,30 €	3 811,69 €	200,61 €	10	180,50 €
01/07/21 au 31/07/21	294	7 938,79 €	7 541,85 €	396,94 €	47	1 327,85 €
01/08/21 au 31/08/21	337	9 366,18 €	8 897,87 €	468,31 €	52	1 549,38 €
01/09/21 au 30/09/21	106	2 152,27 €	2 044,66 €	107,61 €	17	333,92 €
01/10/21 au 31/12/21				0,00 €	0	
Total	939	23 469,54 €	22 296,07 €	1 173,47 €	126	3 391,65 €

Nouveaux usagers en escale avec le Passeport Escales :

Nouveaux usagers	Nombre de nuitées PPE (payées par le port d'attache)	3ème nuits réglées par l'utilisateur en sus des deux nuits PPE	Prix moyen d'une escale à Saint Denis	Total HT recette 3ème nuit encaissée
187	305	126	24,70 €	3 112,20 €

Bilan de la mise en œuvre du Passeport Escales

BILAN PASSEPORT ESCALES							
DEPENSES				RECETTES			
	Pu HT	Quantité	Total HT		Pu HT	Quantité	Total HT
Forfait adhésion réseau	350,00 €	1	350,00 €	Vente carte PPE	25,00 €	31	775,00 €
Formation 1/2 journée	450,00 €	1	450,00 €	Recettes HT après versement commission			22 296,07 €
Coût par plaisanciers	9,50 €	31	294,50 €	Montant sous location moyenne non reversée	5,85 €	126	737,10 €
Guide PPE	750,00 €	1	750,00 €				
Redevance ppe 5%			1 173,47 €				
Escales offertes aux plaisanciers de St-Denis		126	3 391,65 €				
Total HT			6 409,62 €				23 808,17 €
Solde							17 398,55 €

Monsieur PIVETEAU constate que ce système n'a pas séduit beaucoup de plaisanciers titulaires de Saint-Denis (31).

Monsieur HUOT précise que ce n'est pas sur une année qu'il faut faire un bilan. Il ajoute qu'il est tout à fait favorable à ce type de système et pense qu'il est impératif de le développer pour favoriser le développement, le rayonnement, l'attractivité du port de Saint-Denis.

Monsieur PIVETEAU intervient pour dire que l'attractivité du port est déjà excellente, que ce soit en termes d'accueil, d'installations sanitaire et d'intérêt dans l'environnement du port.

Monsieur OLIVIER demande aux titulaires des membres du conseil s'ils sont favorables au maintien du Passeport Escales.

Résultat : oui : 5 / non : 1

Monsieur BARBIER propose de se laisser un délai de 3 ans pour faire le bilan de cette opération.

Monsieur OLIVIER remercie Monsieur BARBIER pour cette proposition qui va permettre de mesurer l'efficacité du passeport escales.

3. PAVILLON BLEU – RÉSULTATS DE L'AUDIT

Extrait

« Vous respectez globalement les critères du Pavillon Bleu et nous vous encourageons à poursuivre dans ce sens.

Nous apprécions vos affichages de sensibilisation à l'environnement [...] , vos équipements de sécurité sont en place et nous notons l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux pontons [...].

Nous avons constaté une forte implication en faveur d'une bonne gestion des déchets [...] . »

4. POINTS SUR LES ACTIONS ENGAGÉES

4.1. Contrôle d'accès parking Nord

De nombreux dysfonctionnements de la barrière ont été constatés en 2021. Il a alors été nécessaire de faire appel plusieurs fois à la société de maintenance (ce qui engendre des coûts conséquents).

Le changement de logiciel de gestion étant inscrit au budget prévisionnel 2021, un cahier des charges est en cours d'élaboration pour le choix d'un nouveau système.

4.2. Navire de servitude

Actuellement, les services du port utilisent un NEWMATIC 370 pour assurer le service de la rade (accueil des plaisanciers en escale, remorquage à l'intérieur du bassin, travaux de maintenance, surveillance des installations, ...).

Ce type de matériel est devenu insuffisant pour assurer l'ensemble des tâches dévolues aux agents.

De plus, ce navire ne dispose pas d'autorisation du centre de sécurité des navires pour évoluer à l'extérieur du bassin (chenal, mouillage, bouées d'attente, ...).

Acheté en 2001, le navire est fortement dégradé.

Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour l'achat d'une nouvelle embarcation (coût approximatif : moins de 10 000€).

Plusieurs membres proposent de fournir des documentations concernant le navire de servitude. Merci à eux.

4.3. Laverie

Deux lave-linges de 8 kg et un séchoir de 10 kg ont été achetés au printemps 2021.

Coût de l'acquisition : 8 990.00 euros HT.

4.4. Capitainerie

La capitainerie rencontre de gros problèmes de résonance lorsqu'il y a du monde à l'intérieur. Il convient alors d'envisager l'acquisition de matériel ou installation adaptée afin de réduire les nuisances sonores et de résoudre ce problème d'acoustique.

Ce projet est en cours.

4.5. Embarcadère

Un devis a été demandé pour de séparer le réseau électrique de l'embarcadère de la station carburant.

4.6. Logiciel Seaport

Une proposition financière de la société EAS, éditeur de logiciel est en cours de validation. Cette proposition comprend la nouvelle version du logiciel ainsi que l'acquisition du « Web agent » qui permettrait aux agents portuaires de gérer les emplacements (arrivée, départ, ronde sécurité, etc...) directement du plan d'eau.

La gestion du Passeport Escales y serait directement intégrée.

Coût approximatif : 14 000€ (avec toutes les options proposées).

Monsieur ALLAIN en profite pour préciser que le réseau WIFI du port ne fonctionne pas très bien (contrairement à l'ancienne installation).

Monsieur MOUCLIER précise que le système qui était installé auparavant n'était pas réglementaire. Il a donc fallu changer de dispositif.

Ce système peut être un peu lent, notamment en saison, en fonction du nombre de personnes connectées simultanément.

4.7. Porte Capitainerie

Les portes vitrées de l'arrière de la capitainerie ainsi que les volets roulants vont prochainement être changés (changement des portes et mise en place de volets électriques).

Une cloison mobile séparative sera installée entre l'accueil et la salle de détente.

Coût : 3 601,55 euros HT

4.8. Echelles de secours

Douze nouvelles échelles de secours ont été installées sur les pontons. Ces échelles sont de couleur rouge (meilleure visibilité) et en matériaux composites.

Coût de l'acquisition : 3 615 euros HT.

L'idéal serait, dans un futur proche, d'acquérir 12 autres échelles pour que chaque ponton en ait au moins 2 voire 3.

Monsieur ALLAIN en profite pour préciser que certains pontons ont des problèmes de platelage (lattes usées...).

Monsieur MOUCLIER répond qu'une vérification sera faite et encourage les plaisanciers à prévenir la capitainerie dès qu'un problème est constaté.

4.9. Godet balayeur

Projet mis en attente et à redéfinir avec les autres services de la commune.

Monsieur LOUIS précise que l'YCO serait prêt à participer à cette acquisition.

4.10. Récupération des déchets

Dans le cadre de l'évolution des modes de tarifications engagée par la communauté des communes (redevance incitative dès 2023), un rapprochement a été engagé auprès de la société V3C environnement dans le but de faire une proposition d'installation de points déchets fermés sur le port.

Cette proposition concerne la collecte des déchets des usagers plaisanciers mais aussi le traitement des déchets de la zone commerciale ainsi que ceux produits sur l'aire de carénage.

4.11. Diagnostics aire de carénage

Une proposition financière d'une étude diagnostic et de mise aux normes a été validée avec la société SCE Aménagement et environnement.

Cette étude décrit le fonctionnement global de l'aire de carénage en termes de sécurité, de mobilité... et consiste notamment à :

- diagnostiquer les installations existantes,
- identifier les contraintes du projet et préciser les exigences des autorités environnementales locales,
- réaliser un inventaire des besoins nouveaux et/ou à renouveler sur l'aire de carénage,

- faire des propositions d'aménagement chiffrées.

Coût de l'étude : 11 625,00 euros HT.

Une visite sur site est prévue le 13 janvier 2022.

4.12. Diagnostics des pieux

Un diagnostic des pieux de guidage du port est actuellement en cours.

La société ACCOAST a été missionnée pour effectuer cette étude.

Coût de l'étude : 12 500,00 euros HT

Le premier bilan révèle que les pieux sont, en globalité, en bon état, cependant il n'y a plus de protection anodique. De plus, concernant la peinture, elle n'assure plus la protection des pieux.

4.13. Souille ponton pêcheurs

La granulométrie des sédiments présents dans la souille de la panne P n'ont pas permis leur extraction pendant le dragage de l'hiver dernier. Aussi, il est envisagé de prévoir une opération de dragage spécifique avec un autre type de matériel au début de l'année 2022 (comme cela a déjà été fait en avril 2019).

Coût : entre 15 000€ et 20 000€

4.14. Cale de mise à l'eau

Les travaux provisoires de réfection de la cale de mise à l'eau, réalisés en 2020 (ragréage des parties les plus détériorées), non pas tenus. Aussi, des travaux plus importants sont à envisager.

Monsieur MAURIN propose d'allonger la cale de mise à l'eau, ne serait-ce que de 10 mètres. Il précise que cela augmenterait la plage horaire de mise à l'eau, ce qui désengorgerait de façon conséquente la cale en pleine saison et aux heures de marée haute.

4.15. Intégration Passeport Escales dans Seaport

Voir « 4.6. Logiciel Seaport »

Une formation des agents au logiciel est prévue.

4.16. Formation des agents en anglais

Le nombre de visiteurs anglais étant important au port de Saint-Denis (et plus précisément en avant et après saison), il serait intéressant d'envisager la formation des agents d'accueil à l'approfondissement du vocabulaire anglophone lié au nautisme.

Malheureusement, aucune formation n'a été organisée en 2021.

Monsieur OLIVIER reprend la parole pour présenter les travaux envisagés pour 2022.

5. PREVISION DE TRAVAUX EN 2022

5.1. Campagne de désensablement

Deux points :

Désensablement prévu début février au moment de la grande marée, d'un volume restant à confirmer, estimé entre 15000 à 20000 m³.

Coût estimatif : 60 000 €

Une opération de dragage de la souille de la panne, prévue elle aussi en début d'année.

Coût estimatif : entre 15 000 et 20 000 €

5.2. Mise aux normes de l'aire de carénage

Il est indispensable de remettre aux normes l'aire de carénage.

Un diagnostic permettrait de définir les travaux à engager.

Des demandes de subvention (souvent conséquentes) seront à demander auprès de l'agence de l'eau.

5.3. Intervention sur les pieux

Suite au diagnostic de l'état des pieux déjà réalisée (nous attendons les résultats définitifs en décembre) des travaux seront engagés sur une ou plusieurs années en fonction du coût.

Une première information, en attendant le rapport définitif, fait espérer une faible dégradation des pieux.

Cependant, il est important de souligner qu'ils n'ont plus aucune protection anodique.

5.4. Remise en état du ponton carburant

Un constat a été fait sur le mauvais état de la station carburant.

Un premier contact a été pris avec un fournisseur afin d'obtenir un ordre de prix de la remise en état de ce ponton et de déterminer l'aide financière qui pourrait éventuellement être octroyée.

5.5. Remise en état de la cale de mise à l'eau

La dégradation de la cale de mise à l'eau progressant, il est urgent d'envisager sa remise en état.

Un devis sera demandé prochainement.

5.6. Projet de modification du Parking Nord

L'engorgement de ce parking reste un important problème en saison (nombre de remorques important).

Une commission sera lancée en début d'année prochaine afin d'étudier ce projet.

Monsieur HUOT précise que la promenade, entre la digue Nord et Est, est très visitée.

Cependant, plusieurs voitures se garent régulièrement le long de la panne K.

Il propose que cette zone soit juste un « dépose minute » car la vision de ces véhicules garés en permanence n'est pas très agréable et peut avoir un impact sur l'esthétisme général du port.

Les représentants des plaisanciers attirent l'attention du Mr le maire, sur le fait qu'une « dépose minute » le long de la panne K ne serait pas idéale pour les usagers qui seraient obligés de stationner sur un parking déjà saturé par les remorques en période estivale.

5.7. Renouvellement d'une partie du parc informatique

Le parc informatique doit être renouvelé afin de permettre l'utilisation des nouveaux logiciels.

5.8. Renouvellement des échelles de secours installées sur les pontons et des bornes électriques

Il convient de poursuivre le programme de remplacement des catways et des bornes électriques.

5.9. Plan déchets

En attente des propositions de la société V3C pour compléter la mise en place de la redevance incitative.

Monsieur ALLAIN évoque le l'exemple de l'île d'YEU, ou un container avec une trappe d'ouverture par code, paraît une bonne solution.

5.10. Réfection du parking sud

Cette réfection a déjà été envisagée en 2021, et sera étudiée en y incluant la problématique des déchets (gestion des poubelles).

5.11. Lancement de formations nécessaires pour le personnel portuaire

5.12. Plan sécurité

La surveillance du port, assurée par une société de vigiles, n'est plus adaptée aux besoins actuels.

Il est donc nécessaire de trouver d'autres solutions afin d'éviter les quelques débordements constatés cette année.

Une réunion sur le sujet a déjà été organisée avec les personnes concernées (YCO, port, Buvette de la Plage).

Diverses pistes ont été évoquées. La faisabilité ainsi que le coût doivent encore être étudiés.

Une autre réunion sera organisée afin d'acter les décisions.

Monsieur BARBIER précise qu'il est contre la participation des plaisanciers au paiement de la surveillance de domaines privés. Il y serait favorable si les bateaux étaient, par la même occasion, surveillés.

Monsieur HUOT précise qu'il ne s'agit pas que de domaines privés mais aussi des nuisances sur le domaine public (notamment sur la plage).

6. TARIFS 2022

Les tarifs applicables pour 2022 sont en rapport avec l'inflation notée à ce jour.

Le prix à la consommation augmente de 2,1% en septembre 2021 sur un an et de 2,6% en octobre 2021 sur un an également.

Il sera probablement supérieur en fin d'année sur un an pour 2021.

Pour information, l'augmentation du coût de la consommation de 2020 était de 1,47% (1,2% appliqué sur nos tarifs).

Dans le même temps, l'ICC (Indice du Coût de la Construction), au second trimestre 2021, est de 3,88% (il était de 2,94% au trimestre précédent).

Monsieur BITEAU précise que l'inflation de 2020 était quasiment nulle. Il propose de faire un mixte entre les deux années.

Monsieur DELIDAIIS ajoute que les tarifs du port ont augmenté d'environ 6% sur 5 ans mais que les moyens financiers des propriétaires de bateaux n'ont pas forcément augmenté dans les mêmes proportions.

Monsieur HUOT propose une augmentation des tarifs en 2022 de 2%.

Après concertation des membres du conseil portuaire, la proposition de 1.5% est envisagée.

Ce taux doit encore être proposé à la commission « finances » et validé par le conseil municipal du mois de décembre.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur ALLAIN demande s'il ne serait pas possible de changer les embouts des tuyaux de la pompe à eaux noires car ceux-ci ne sont pas adaptés à certains voiliers.

- Monsieur DELIDAIIS propose une grande fête du nautisme (accueil d'autres plaisanciers du pertuis d'Antioche...).

Monsieur OLIVIER et Monsieur HUOT sont tout à fait favorables à ce type de manifestation.

Monsieur MOUCLIER précise que ces animations doivent être organisées prioritairement par les associations.

Monsieur BARBIER demande s'il ne serait possible afin de rendre hommage à Colette TALMON de baptiser le terre-plein a l'arrière de la capitainerie « Espace TALMON »
Monsieur OLIVIER adhère à cette demande et propose plutôt de nommer l'esplanade devant la capitainerie « Esplanade Colette TALMON »

- Monsieur MOUCLIER présente une association qui met en relation les propriétaires de bateaux et les randonneurs.

Site internet : www.lessentiersdelamer.com

Email : contact@sentiersdelamer.com

Fin de la séance à 17h30.